

Michel Bon : « Commençons par réduire la fiscalité qui est devenue dissuasive »

Par Recueilli par Jean-Claude Bourbon, le 16/10/2017 à 05h45

« Comment revaloriser la participation et l'intéressement ? » L'avis de Michel Bon, président de l'association pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié Fondact.

Les annonces du président de la République en matière d'intéressement et de participation se présentent comme la suite logique de ce que le gouvernement vient de faire en matière de réforme du droit du travail et de ce qu'il s'apprête à faire pour la formation professionnelle. C'est déjà en cela une très bonne nouvelle, qui ne me surprend pas vraiment de la part d'Emmanuel Macron. Il connaît très bien le sujet, et j'ai le sentiment qu'il s'agit pour lui de mettre l'accent, plus largement, sur une nouvelle forme de relations sociales dans l'entreprise ; voire dans toutes les organisations, en y incluant par exemple la fonction publique.

Pour un gouvernement, notons également que par les temps qui courent, il n'y a pas beaucoup de sujets aussi consensuels que ceux de l'intéressement et de la participation, qui de surcroît correspondent bien à l'évolution actuelle de l'économie. À l'avenir, la réponse au succès d'une entreprise passera de moins en moins par des augmentations de salaires et de plus en plus par un système de partage des résultats. Déjà, l'intéressement et la participation représentent des sommes qui sont loin d'être négligeables : près de 16 milliards d'euros versés en 2015 à 55 % des salariés du privé hors agriculture, soit en moyenne 2 422 € par bénéficiaire, selon les dernières statistiques du ministère du travail.

Mais les montants ne progressent plus, alors qu'ils pourraient être sans doute beaucoup plus importants si la fiscalité n'était pas aussi pénalisante. Au cours du dernier quinquennat, le forfait social, c'est-à-dire la taxe payée par les employeurs, est passé de 8 à 20 %. Le système pénalise ainsi les entreprises qui ont les comportements les plus vertueux. Pour relancer les dispositifs d'intéressement et de participation, commençons par réduire la fiscalité, qui est devenue très dissuasive.

D'autres freins doivent également être levés. Aujourd'hui par exemple, la participation n'est obligatoire que dans les entreprises de plus de 50 salariés. Cela n'a pas de sens, car au contraire, plus une entreprise est petite, plus le salarié se rend compte de son apport à l'ensemble. J'ai cru comprendre que le gouvernement souhaitait supprimer ce seuil.

C'est une bonne chose, mais nous ne pensons pas, à la Fondact, qu'il faille rendre obligatoire la participation au-dessous de cinquante salariés. Laissons la possibilité, mais n'imposons rien. Pour que cela marche, les dispositifs doivent être les plus simples possibles.

En 2014, Christophe Castaner, l'actuel porte-parole du gouvernement, qui était alors député, avait rédigé à l'intention du ministre de l'économie Emmanuel Macron un rapport sur le développement de l'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale. Il est fort probable que l'on y trouve déjà les grands axes des propositions de réforme que va faire le gouvernement l'an prochain.

[Lire le deuxième point de vue du débat](#)

Recueilli par Jean-Claude Bourbon